

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 66

**chargée de l'examen du préavis No 2021/16 : « Réaménagement de diverses places de jeux – 4<sup>ème</sup> étape ».**

Présidence :	Mme Marlène Voutat (EAG)
Membres présents :	Mme Muriel Chenaux Mesnier (Socialiste) M. Musa Kamenica (Socialiste) Mme Axelle Coppe (Socialiste) M. Philippe Miauton (Libéral-Radical) M. Jacques Pernet (Libéral-Radical) M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) Mme Karine Roch (Les Verts) M. Nicola Di Giulio (Libéral-conservateur) M. José Martinho (Le Centre) Mme Anita Messere (UDC)
Excusé :	M. Namasivayam Thambipillai (Socialiste)
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité Mme Petra Meyer, Déléguée aux places de jeux M. Jérôme Rochat, Délégué au sport associatif et au sport pour tous M. Julien Remy, Adjoint aux espaces publics, Service des parcs et domaines
Prise de PV :	Mme Sabine Turrian, Secrétariat SGFIM, que nous remercions

Mme la Présidente ouvre la séance et donne la parole à Mme Germond qui présente les collaborateurs de la Ville.

Mme Germond se plaît à relever que la thématique des places de jeux lui tient particulièrement à cœur car le jeu, les échanges, les interactions humaines, relationnelles et sociales sur une place de jeux sont essentielles au bon fonctionnement d'une collectivité publique, non seulement pour les familles, mais également en tant qu'espaces de rencontres intergénérationnelles. La Municipalité souhaite sortir des places de jeux standards et créer des espaces avec toutes sortes d'activités, ce qui permet ainsi de satisfaire toutes les générations. Elle souhaite également faire usage des matériaux les plus naturels possibles, tels des copeaux ou du sable.

Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur ce préavis.

La majorité des membres relève l'importance des places de jeux dans la qualité de vie à Lausanne et salue les premières étapes de rénovation, lesquelles ont fait que ces places de jeux sont devenues très attractives de par leur évolution en matière d'aménagement et d'utilisation de nouveaux matériaux.

Un-e membre souhaite connaître sur quel type de normes (suisses, européennes) est basée la mise en conformité mentionnée dans le préavis et si une amélioration est prévue en matière de sécurité de certaines places de jeux par la pose de barrières de sécurité à l'entrée ou à la sortie. Mme Germond indique que les éléments naturels proviennent de la région et les entreprises ont leur raison sociale en Suisse. Elle est convaincue de la vision nordique des places de jeux, en utilisant des matériaux naturels, ces places de jeux devant favoriser l'imaginaire des enfants. Concernant les barrières de sécurité, Mme Meyer indique qu'en général lorsqu'une place de jeux se trouve à proximité d'une route, soit des portails avec mécanisme que les enfants ne peuvent pas ouvrir, soit des chicanes sont installés.

# Conseil communal de Lausanne

---

On parle beaucoup de petite enfance, mais qu'en est-il des jeunes jusqu'à 18 ans. A l'instar du street workout de Chauderon 9, principalement fréquenté par des messieurs, il serait souhaitable d'imaginer des appareils de sport urbain pour dames et l'espace Bel-Air serait idéal pour créer quelque chose de convivial pour les ados. S'agissant des 8 street workout et 11 zones multisports, Mme Germond explique que la Municipalité a voulu développer ces zones ces dernières années, en raison d'un besoin exprimé par la population. L'enjeu de ces prochaines années est de travailler en collaboration avec le Service des sports, afin de pouvoir atteindre une bonne mixité des usagers de ces zones.

S'agissant de la mixité, M. Rochat relève que la Ville de Lausanne vient de publier deux études menées en 2019 sur la place des femmes dans le sport à Lausanne, avec un plan d'actions qui va être mis en œuvre sur les cinq prochaines années pour plus d'égalité et de mixité dans le sport. Ces études ont effectivement révélé que les femmes s'approprient plus difficilement l'espace public, principalement en raison d'un sentiment d'insécurité. Le plan d'actions va donc permettre aux femmes de se réapproprier différentes installations sportives, avec notamment la mise en place d'activités encadrées. M. Rochat relève par ailleurs que les études menées ont trouvé peu de répondantes adolescentes et que cet aspect est au cœur des préoccupations de la politique sportive qui est en train de se développer.

Un-e membre estime pour sa part intéressant d'intégrer les seniors dans les réaménagements des places de jeux, ce qui peut répondre à un besoin peu forcément identifié. Il-elle souhaite savoir comment pratiquement parlant se font les démarches participatives pour la création ou le réaménagement d'une place de jeux et relève qu'il est fascinant de voir que dès qu'une zone 20 km/h est créée des enfants jouent à nouveau au ballon dans la rue. Mme Germond informe que ces aménagements sont adaptés à la réalité locale et qu'elles sont généralement organisées avec la participation de Mme Litzistorf, avec des crèches, des garderies ou des écoles. A propos de la rue aux enfants, Mme Germond explique que la Municipalité travaille sur cette thématique importante et poursuit les aménagements nécessaires pour atteindre cet objectif.

A propos des normes, Mme Meyer informe que la Ville de Lausanne applique les normes SN/EN qui existent depuis la fin des années 90, lesquelles ne sont pas des lois mais qu'il est malgré tout nécessaire d'appliquer pour toutes les places de jeux. En complément de ce qui a été précédemment exprimé à ce sujet, Mme Meyer signale que de nombreuses tables de ping-pong existent dans les parcs et qu'une à deux nouvelles tables sont posées chaque année. Pour terminer, Mme Meyer signale que le sable de la place de Milan est nettoyé tous les jours par l'équipe de Spadom et que chaque semaine ou chaque 2 semaines, une machine spéciale est passée pour nettoyer le sable.

Mme la Présidente passe en revue les divers points du préavis. Seuls les points faisant l'objet de commentaires sont mentionnés ci-après.

## 2. Objet du préavis

S'agissant du point 2 « *créer des espaces de jeux et de rencontre de qualité en nombre suffisant et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire* », un membre demande dans la mesure du possible de ne pas écarter les zones foraines. Mme Germond explique la difficulté de trouver des espaces pour l'aménagement d'une nouvelle place de jeux en raison de la contrainte de la LAT.

Mme Meyer ajoute qu'il est extrêmement difficile de trouver des endroits pour les places de jeux et cite en exemple la place de jeux mobile L'Akabane pour laquelle les privés refusent de « prêter » un bout de leur terrain pour l'installer.

## 5.1 L'aménagement

Précisions sur le terme « *rentabilité* » à la 3<sup>e</sup> ligne, Mme Germond répond qu'il faut comprendre que c'est dans le sens d'un aménagement le plus durable possible. Un membre propose également une indication sur les WC les plus proches des parcs.

## 6.3 La troisième étape (2017-2021)

On relève l'excellence de la brochure « *Jouer et explorer, Guide des places de jeux et balades en famille à Lausanne* ».

# Conseil communal de Lausanne

---

## 5.2.1 Bilan de la troisième étape

Il n'y a pas de bilan général, ni de statistique s'agissant de l'occupation des places de jeux, mais Mme Germond répond que de visu, ces places sont très fréquentées et que cela est réjouissant.

## 6.3.1 Récapitulatif des projets présentés dans le préavis N° 2017/26

La solution trouvée pour une petite place de jeux au chemin Primerose – Les Plaines est très appréciée par les garderies environnantes et les deux buts installés sont particulièrement utilisés par ados et adultes. Mme Germond informe à propos de cette place de jeux qu'il y a actuellement une procédure concernant un cheminement de mobilité douce dans ce secteur qui intègre également le réaménagement de la place de jeux. Mme Meyer ajoute qu'il y a en effet un certain nombre d'oppositions, pas par rapport à la place de jeux mais par rapport au projet en général.

## 7.1 La quatrième étape (2021-2025)

Au sujet de l'étude sur les espaces non genrés, un-e membre demande si pour ce mandat il y a une priorité prévue pour leur mise en place. Mme Germond répond que le planning est encore à mettre en place mais qu'il est prévu de le lancer au deuxième semestre de cette année, dès l'octroi du crédit, pour permettre d'intégrer les éléments ramenés par l'étude dans les projets de réalisation.

## 8. Impact sur le développement durable

Un-e membre regrette qu'en règle générale, il est indiqué dans le préavis ce qui s'est fait mais pas ce qui a été supprimé, comme notamment les jeux sur la placette André Bonnard qui ont été remplacés par une œuvre d'art.

Mme Germond explique que sur la place André Bonnard, il y a effectivement eu le remplacement des petits animaux à ressorts par l'œuvre Fractopierre. Pour les enfants de la Cité, il est prévu la place de jeux « Cité / Vieux-Bourg », qui sera aménagée derrière le restaurant L'AO et dont le permis de construire vient d'être délivré après une très longue procédure, notamment avec le propriétaire pour signer les conventions.

## Conclusion(s) de la commission :

**Au vote, la Commission accepte les quatre conclusions du préavis par 10 oui, 0 non et 1 abstention.**

Lausanne, le 10 juillet 2021

La rapportrice Marlène Voutat

